

PROFS EN NÉGO

RAPPORT DE TABLE – NÉGOCIATION SECTORIELLE 2023

Volume 2, numéro 2, séances des 22 et 23 août 2023

Le CPNC accepte de tenir des discussions de fond sur la formation continue et boucle ses retours sur les demandes syndicales

Les 22 et 23 août, les parties négociantes ont tenu deux demi-journées de négociation. La première fut dédiée à des discussions plus approfondies, mais aussi plus libres, sur les enjeux propres à la formation continue. La seconde fut quant à elle consacrée à la finalisation des retours patronaux généraux attendus depuis longtemps par le comité de l'Alliance des syndicats de professeures et professeurs de cégep (ASPPC).

Les échanges sur la formation continue visaient à évaluer si l'équipe de l'ASPPC et le Comité patronal de négociation des collègues (CPNC) pourraient parvenir à trouver des points de rencontre sur nos différentes demandes. C'est ainsi que les discussions ont pu tour à tour porter sur les enjeux de sélection des profs, de lieux de concertation enseignante, de coordination, de conditions de travail et, enfin, de rémunération. Au terme des pourparlers, les représentantes patronales ont annoncé devoir prendre le temps de consulter leurs membres avant d'offrir des réponses.

Il a été proposé de maintenir ce format de discussion plus souple pour les autres blocs de négociation plus complexes ou plus « consistants », au nombre desquels figurent l'enseignement à distance (EAD), la tâche, la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) ainsi que la recherche.

La deuxième journée d'échanges devait être entièrement réservée aux demandes syndicales et patronales touchant la précarité et le personnel enseignant mis en disponibilité (MED), mais les négociatrices du CPNC

réclamèrent du temps de travail en caucus pour parvenir à offrir des réponses sur l'ensemble des propositions enseignantes mises au jeu au cours des derniers mois. Elles indiquèrent avoir reçu ce mandat au cours des toutes dernières heures et ne pas être parvenues à mener ces réflexions plus tôt au cours de l'été. La séance de pourparlers prévue fut donc largement amputée et en partie déviée de ses objectifs initiaux, bien qu'elle permit au comité de négociation syndical d'obtenir la vue d'ensemble souhaitée sur les positionnements patronaux.

*Note : Considérant que les explications détaillées sur les retours patronaux ont été offertes de vive voix aux personnes déléguées de l'ASPPC réunies en instance les 24 et 25 août dernier, nous nous limiterons à en dresser la liste **dans le tableau ci-dessous** et vous invitons à consulter les représentantes et représentants de votre syndicat pour plus d'informations.*

Étaient présentes et présents :

Pour la partie syndicale (FEC-FNEEQ) :

- Nadine Bédard-St-Pierre – co-porte-parole
- Frédéric Clermont – FNEEQ-CSN
- Josée Déziel – FNEEQ-CSN
- Paul-Émile Houle – FEC-CSQ
- Julien Lacombe – FEC-CSQ
- Philip Lagogiannis – FNEEQ-CSN
- Julien Lapan – FNEEQ-CSN
- Anna-Belle Marcotte – co-porte-parole
- Héloïse Moysan-Lapointe – FNEEQ-CSN
- Nathalie Munger – FNEEQ-CSN
- Rachel Sarrasin – FEC-CSQ

Pour la partie patronale (CPNC) :

- Renée Boisclair – MES
- Diane Brien – Fédération des cégeps
- Émilie Gendron – porte-parole
- Mireille Godard-Dubois – BNG
- Karine Ouellet – Fédération des cégeps (*absente*)

Prochaines rencontres de négociation :

- Les 29 et 30 août 2023

N°	Description de la demande syndicale	Résumé du retour patronal
T3	<i>Limiter les dépassements de CI, entre autres en précisant les modalités entourant le droit de refus.</i>	En attente d'explications supplémentaires de la partie syndicale, mais a priori fermée à cette demande.
T4	<i>Rehausser les allocations minimales aux fins de coordination pour les collèges de petite taille et en fixer pour certaines unités d'enseignement de petite taille.</i>	Fermeture.
T5	<i>Bonifier les ressources de coordination de stages.</i>	Possibilité d'une ouverture s'il y avait un ajout de ressources.
T6	<i>Bonifier les ressources de coordination départementale.</i>	Fermeture.
T7	<i>Corriger les modalités suivantes entourant le financement des ressources enseignantes :</i> a. <i>la valeur d'une charge à la formation continue en équivalent temps complet;</i> b. <i>la lettre d'entente sur les garanties (I-9 FNEEQ-CSN / VIII-3 FEC-CSQ);</i> <i>et diminuer graduellement la ponction de la constante Kir.</i>	Fermeture.
M1	<i>Circonscrire et baliser l'offre d'enseignement à distance, tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue, en inscrivant dans la convention collective des conditions et processus locaux et nationaux, notamment dans la perspective d'assurer la cohérence du réseau et la vitalité des cégeps dans l'ensemble des régions.</i>	Fermeture.
M2	<i>Encadrer les spécificités de l'enseignement à distance sur le plan des conditions de travail, tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue, notamment en limitant le nombre d'étudiantes et d'étudiants par groupe et en garantissant le soutien nécessaire.</i>	Ouverture partielle dans la mesure où les demandes patronales y étant associées seraient acceptées.
M3	<i>Reconnaître et financer la charge supplémentaire engendrée par l'enseignement à distance, tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue.</i>	Ouverture partielle dans la mesure où les demandes patronales y étant associées seraient acceptées.

N°	Description de la demande syndicale	Résumé du retour patronal
C2	<i>Reconnaître dans la convention collective que les enseignantes et enseignants ont la responsabilité des activités qui contribuent à la diplomation.</i>	Fermeture.
C3	<i>Baliser les différentes activités dans le cadre de la reconnaissance des acquis et des compétences, notamment en améliorant les dispositions relatives à la priorité d'engagement.</i>	Fermeture.
C4	<i>Soutenir et reconnaître les activités de recherche des enseignantes et enseignants en convenant d'un certain nombre de balises dûment inscrites à la convention collective.</i>	Ouverture à promouvoir et à soutenir la recherche enseignante, mais pas sur les bases mises au jeu par la partie syndicale.
C5	<i>Bonifier et indexer les montants alloués aux fins de perfectionnement, en assurer l'accès aux enseignantes et enseignants à la formation continue et renforcer les prérogatives du comité de perfectionnement.</i>	Ouverture partielle dans la mesure où les demandes patronales y étant associées seraient acceptées.
C6	<i>Injecter des ressources afin de reconnaître et de faciliter le maintien de l'expertise des enseignantes et enseignants de certaines disciplines hautement évolutives ou nécessitant des adaptations technologiques significatives.</i>	Ouverture partielle dans la mesure où les demandes patronales y étant associées seraient acceptées.
O2	<i>Prévoir un renforcement des obligations de l'employeur en lien avec la conciliation famille, travail et vie personnelle à la convention collective ainsi qu'un comité local doté de mandats précis.</i>	Fermeture a priori étant donné que la partie patronale est mandatée pour réduire le nombre de comités et non pour l'augmenter.
O11	<i>En ce qui concerne le Centre québécois de formation aéronautique (CQFA).</i>	Fermeture.
R2	<i>Revoir les modalités d'application des taux horaires prévus dans la convention collective, notamment en clarifiant les types d'activités prévues à la clause 6-1.04.</i>	Fermeture.